Les **dispositifs** de **diagnostic in vitro** restent encore trop méconnus dans le système de santé, à la différence de la plupart des autres produits de santé comme les médicaments, ou les dispositifs médicaux (lunette, pansement, scanner, prothèse, pace maker, lit médicalisé……). Complément indispensable du diagnostic clinique, c'est sur des prélèvements du corps humain (sang, urine, tissus,…) que s'établissent le diagnostic biologique « en dehors du patient » plus techniquement appelé « diagnostic in vitro ».

Plus de 70% des décisions médicales s'appuient sur les résultats des tests Les progrès scientifiques et techniques permanents permettent d'améliorer et de diversifier les tests de diagnostic in vitro. Par exemple, en 2009, les tests génétiques permettaient de dépister plus de 1700 maladies.

Les capacités d'innovations des industriels du diagnostic in vitro portent aussi bien sur la mise au point de nouvelles technologies permettant d'obtenir des réponses toujours plus rapides et plus précises, mais aussi sur la découverte de nouveaux marqueurs biologiques, des molécules apportant des informations encore plus pertinentes pour le suivi clinique des patients.

En parallèle au développement de marqueurs biologiques innovants, pour répondre aux besoins de santé publique, les industriels du diagnostic in vitro ont considérablement contribué à l'évolution de l'organisation des laboratoires ces dernières années, en apportant des solutions de plus en plus automatisées pour la réalisation de leurs actes de biologie. La fiabilité des systèmes proposés permet ainsi aux biologistes de répondre aux exigences qualité sans cesse croissantes qui leurs sont demandées.

Le patient autonome…
Au-delà des outils utilisés principalement dans les Laboratoires de Biologie Médicale (LBM), des laboratoires d'anatomo-cyto pathologie et des établissements de transfusion sanguine, les progrès technologiques offrent également la possibilité aux patients d'effectuer eux-mêmes leur analyse, chez eux, et d'adapter leur dose de traitement au quotidien. C'est le cas des personnes diabétiques qui peuvent avec facilité réaliser seuls, où qu'ils soient, leur test de

glycémie et adapter le dosage de leur traitement pluriquotidien avec des outils de diagnostic in vitro miniaturisés, de la taille d'un téléphone portable.
Avec des tests évoluant en permanence, l'industrie du diagnostic in vitro occupe une position incontournable dans la chaîne de soin et participe à tous les niveaux de la prise en charge du patient : prévention avec les dépistages, confirmation fiable et précoce du diagnostic de la maladie, suivi et prise en charge du traitement.

À propos du **Syndicat** de l'**Industrie du Diagnostic in Vitro** :
Créé en 1977, le Syndicat de l'Industrie du Diagnostic in vitro fédère la majorité des acteurs du diagnostic in vitro. Avec près de 80 sociétés adhérentes, il représente plus de 95% du chiffre d'affaires de la profession soit 1,77 milliard d'euros annuels. Le Syndicat du diagnostic in vitro, interlocuteur privilégié et référent des pouvoirs publics, défend les intérêts matériels, moraux et économiques de ses adhérents. Au-delà de sa mission d'étude et de défense des intérêts de la profession, le syndicat du diagnostic in vitro s'engage au quotidien pour la reconnaissance du rôle stratégique de la biologie médicale dans toutes les décisions de santé.
Pour en savoir plus : www.sfrl.fr